

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit			
PERMANGANATE DE POTASSIUM			Usage en laboratoire			
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire	
KMnO ₄				PP-0170	158,04	
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SEL POTASSIQUE DE L'ACIDE PERMANGANIQUE, CAIROX, CRISTAUX DE CONDY			STAUX DE CONDY,	SEL POURPRE, MINERAI CAMÉLÉON		
Nom du fournisseur	Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac			
Ville		Province				
Québec		Québec				
Code postal	Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7	www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		60	
Date FDS préparée	Date FDS préparée FDS Préparée par		Courrier électronique			
2019-01-16 Laboratoire MA		Т	labmat@labmat.com			

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH				
Classification Simbol/Soll	Matières solides co	omburantes catégorie 2		
	Toxicité aigüe-Ord	ale catégorie 4		
	Lésions oculaires g	raves/irritation oculaire catégorie 1		
	Corrosion cutanée	/irritation cutanée catégorie 1		
	Toxicité spécifique	pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2		
	Toxicité spécifique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3		
Manutian d'un continue nu				
Mention d'avertissement Mentions de danger (H)	DANGER	ver un incendie; comburant.		
	H302 Nocif en ca			
		les brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.		
	=	les lésions oculaires graves.		
		quer somnolence ou vertiges.		
	exposition p	umé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une orolongée.		
Conseils de prudence (P)	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.		
	P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles		
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.		
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.		
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.		
	P330	Rincer la bouche.		
	P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.		
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.		
	P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.		
	P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.		
	P301 + P330 + P	331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.		
	P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.		
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.		
	P305 + P351 + P	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.		
	P321	Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).		
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
	P405	Garder sous clef.		
	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.		
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.		
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.		
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.		
	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.		
PICTOGRAMMES	<u>(i)</u>			
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)		
	Santé 3			
	Inflammabilité 0			



Réactivité 2 Spécial OX

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Permanganate de potassium	7722-64-7	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de potassium. Manganese/oxides de manganese.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Oxydant puissant. Peut enflammer les matières organiques et combustibles. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

•	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Assurer une bonne aération des lieux.
précautions individuelles	Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
équipement de protectection et mesures d'urgence	Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
_	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Potassium permanganate	7722-64-7	TWA	0.200000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse	e sur la rep	production	
		VEMP	0.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.2 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)	
Ventilation	Hotte.	
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.	
Gants	Manipuler avec des gants.	
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.	
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.	
Vêtements	Sarrau.	
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.	

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre cristalline de couleur pourpre foncé-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	7.2 -9.7 à 20 g/l à 20°C (68°F).
Point de fusion / congélation	240°C (dec)
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.71g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'eau (65g/L @ 20°C).
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	240°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Comburant.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter les contaminations avec la matière organique et autres substances rapidement oxydables. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Substances incompatibles	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides, la glycérine, les alcools, les bases, les bromures, les composés ferreux et mercureux, les hypophosphites, les hyposulfites, les iodures, les matières organiques et combustibles, les fines poudres de métaux et leurs alliages (aluminium, cuivre, plomb, zinc), les oxalates, les peroxydes, les sulfites, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de potassium. Manganese/oxides de manganese.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PERMANGANATE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite. La peau peut prendre une coloration brune foncée.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Coloration brune des voies digestives. Toux, respiration bruyante, possibilité de jaunisse, oligurie, anurie, oedème et nécrose possible des muqueuses de la bouche et du pharynx, ralentissement du pouls, choc (chute de la pression sanguine), méthémoglobinémie, cyanose, convulsions, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, lésions aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmoiement, suffocation, respiration bruyante, confusion, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, fièvre, anémie, méthémoglobinémie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 750 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0.3 - 0.6 mg/l - 96.0 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia (Daphnie) - 0.084 mg/l - 48 h.
Persistence et dégradation	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Remarques: Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques. Bioaccumulation Lamellibranchia (moule) - Facteur de bioconcentration (FBC): < 10,000
Mobilité dans le sol	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1490
Appellation réglementaire	PERMANGANATE DE POTASSIUM
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	1kg
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides comburantes catégorie 2
	Toxicité aigüe-Orale catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2019-01-16